

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Industrial Vehicles & Machinery Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Blocs de glace	
Solicitation No. - N° de l'invitation C1111-150132/A	Date 2015-09-04
Client Reference No. - N° de référence du client C1111-150132	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier hs597.C1111-150132	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HS-597-67741	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2015-07-29	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-09-17	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bourassa, Chantal	Buyer Id - Id de l'acheteur hs597
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-6763 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-5227
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cette révision a pour but de fournir Questions et Réponses suite à la conférence des offrants qui a eu lieu le 2 septembre 2015 à Gatineau, Québec.

Présences :

Chantal Bourassa – TPSGC – Autorité contractante

Evelyne Bisson – TPSGC – Chef d'équipe intérimaire

Éric Lanthier – Ministère du Patrimoine canadien – Conseiller en acquisition et marchés

Claudine Plouffe – Ministère du Patrimoine canadien – Chargée de projet

Offrants

En personne - Steeve Collin – Glace Frontenac

Via téléconférence – Heidi Bayley – IceCulture

Question 1:

Partie 1 – Renseignements généraux - 1.2 Sommaire

Pour les autres événements (Fête du Canada, le Programme des Lumières de Noël au Canada, les célébrations de 150^e anniversaire de la confédération en 2017, etc.), pour établir le coût de transport, quelle est la quantité estimative?

Réponse 1:

Une quantité minimum de 5 blocs pourraient être commandées pour ces événements.

L'annexe A – Établissement des prix sera modifiée pour inclure l'article 004 pour les coûts de transports reliés aux autres événements (Article 004 ne fera pas parti de l'évaluation financière).

Partie 7 B – Clauses du contrat subséquent

7.4 Paiement

Insérer :

7.4.1.1 Base de paiement (BDP) – Coûts de transport - Autres événements – Annexe A – article 004

Prix à être négocié en dollars canadiens, DDP - rendu droits acquittés à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables sont en sus.

Les coûts de transport seront négociés alors que le Canada a l'intention d'exercer une option et a identifié les quantités et les destinations en vigueur. À la demande du Canada, en tant que base de négociation, l'entrepreneur doit fournir le prix du transport(s) et les informations pertinentes.

Question 2:

Partie 7B, paragraphe 7.9 Préparation à la livraison

- a) Est-ce qu'il y a une orientation de placement des blocs spécifique sur les palettes?
- b) Est-ce qu'une palette contenant 6 blocs est acceptable si tel est le besoin pour atteindre la quantité de blocs maximal par transport. La majorité des palettes devraient toutefois comprendre de 6 à 8 blocs.
- c) Est-ce que les boîtes de carton peuvent être ouvertes sur les bouts?
- d) Est-ce que les camions de déchargement peuvent rester sur le site plus longtemps une fois le déchargement complété?
- e) En combien de chargement les livraisons urgentes doivent être faites?

f) En combien de chargement les livraisons normales doivent-êre faites?

Réponse 2:

- a) Non, pas d'orientation spécifique, en autant que les blocs sont empilées de façon sécuritaire.
- b) Oui, une palette contenant 6 blocs est acceptable.
- c) Non, les blocs doivent être emballés dans des boîtes de carton fermées sur tous les côtés.
- d) Non, le site ne le permet pas.
- e) Les livraisons urgentes doivent être faites en un chargement seulement.
- f) Il n'y a pas de nombre précis, en autant qu'à la fin des livraisons, la quantité demandée est complète.

Question 3:

Partie 7B, paragraphe 7.10 Instructions d'expédition

Il est demandé que les camions ou remorques demeurent sur le site pour un maximum de 8 hres, si c'est le cas, cette exigence a un impact sur le coût?

Réponse 3:

Supprimer le 2^e point du paragraphe 2 et insérer :

- Touts les unités (camion ou la remorque) transportant des blocs de glace peuvent s'attendre à demeurer sur le site de livraison pour un maximum de quatre (4) heures après leur arrivée sur le site (s'il y a un dépassement, les frais seront facturés séparément à l'aide d'un bon de commande). Ceci est pour permettre PCH de décharger les blocs de glace d'une manière sécuritaire tout en assurant la bonne conservation des blocs.

Question 4:

Annexe A – Établissement des prix

Article 003 – Livraison urgentes – blocs de couleur

Il est précisé que les livraisons d'urgence doivent être effectuées dans les 48 heures, ceci présente un problème pour les blocs de couleurs.

Est-ce que le temps de livraisons d'urgence pour les blocs de couleurs peut être modifié?

Réponse 4 :

Il n'y aura pas de commandes urgentes pour les blocs de couleurs, l'Annexe A sera modifiée en conséquence.

Question 5:

Annexe B – Énoncé des besoins

2.1 Spécifications des blocs de glace

Précisions demandées pour : («Tous les blocs doivent être sans fissures, cassures ou écorchures et doivent avoir les faces, les côtés et les coins droits »).

Réponse 5:

Nous n'exigeons pas que les blocs soient "recoupés" afin d'être parfaitement droits. Par contre, nous voulons éviter les courbures concaves et les coins arrondis par l'âge des blocs. Nous comprenons qu'il est possible de voir des empreintes de sac de plastique sur la glace et des signes mineurs d'attaches sur les côtés des blocs.

Question 6:

Annexe B – Énoncé des besoins

Solicitation No. - N° de l'invitation

C1111-150132/A

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client

C1111-150132

File No. - N° du dossier

hs597C1111-150132

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Blocs de glace de compétition – Fabrication Clinebell ou équivalent

Est-ce que les blocs de compétition ayant une mince couche blanche sont acceptables?

Réponse 6:

Non, les blocs de compétition doivent être clairs et sans inclusion ou blancheur. Par contre, les blocs de qualité moyenne (Blocs de qualité B) ayant un minimum de blancheur est acceptable.

Remplacer l'Annexe A – Établissement des prix par cette version :

ANNEXE A – ÉTABLISSEMENT DES PRIX

L'entrepreneur sera payé des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et les taxes applicables sont en sus.

Les présentes quantités estimatives sont des estimations à des fins d'évaluation seulement et ne représentent pas le besoin actuel du Canada.

	Période initiale	Périodes prolongées			
BLOCS DE GLACE	Date de l'offre à commande jusqu'au 2016-03-31 Prix unitaire (taxes exclues)	2016-04-01 à 2017-03-31 Prix unitaire (taxes exclues)	2017-04-01 à 2018-03-31 Prix unitaire (taxes exclues)	2018-04-01 à 2019-03-31 Prix unitaire (taxes exclues)	Quantités estimatives par année pour évaluation seulement
Article 001 – Clinebell ou blocs de glace de qualité équivalente	\$	\$	\$	\$	490
Article 001 – Livraisons urgentes – blocs Clinebell	\$	\$	\$	\$	30
Article 002 - B-Block	\$	\$	\$	\$	160
Article 002 – Livraisons urgentes– B-Blocks	\$	\$	\$	\$	30
Article 003 blocs de couleurs	\$	\$	\$	\$	30

Solicitation No. - N° de l'invitation

C1111-150132/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

C1111-150132

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

hs597C1111-150132

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Article 004 - Coût de transport (Autres évènements) - Quantité - un minimum de 5 blocs.

L'entrepreneur doit livrer les blocs de glace à la destination comme suit:

Quantité: (à être inséré par TPSGC au moment que l'évènement aura lieu)

Les blocs de glace doivent être livrés à:

(à être inséré par TPSGC au moment que l'évènement aura lieu)

La personne-ressource à la destination est: (à être inséré par TPSGC au moment que l'évènement aura lieu)

Prix négociés de \$ (à être négocié si une option est exercée) pour les coûts de transport, rendu droit acquittés à destination (DDP) (... lieu de destination convenu), en conformité avec la Partie 7, Base de paiement 7.4.1.1.

(L'article 004 ne sera pas inclus dans l'évaluation financière)

Exemple:

Determination du prix global par article

Le prix global évalué par article (régulier et livraisons urgentes) par année sera déterminé comme suit:

Article 001 - régulier: $\$1.00 + \$1.25 + \$1.30 + \$1.35 = \$4.90 \times 1960 (490 \times 4 \text{ (année)}) = \$9,604.00$

Article 001 – urgent: $\$1.25 + \$1.30 + \$1.35 + \$1.40 = \$5.30 \times 120 (30 \times 4 \text{ (année)}) = \636.00

$\$9,604.00 + \$636.00 = \$10,240.00$

$\$10,240.00$ représenterait le prix évalué pour l'article 001.

Article 002 – régulier: $\$0.90 + \$0.95 + \$1.00 + \$1.25 = \$4.10 \times 640 (160 \times 4 \text{ (année)}) = \$2,624.00$

Article 002 – urgent: $\$1.00 + \$1.25 + \$1.30 + \$1.35 = \$4.90 \times 120 (30 \times 4 \text{ (année)}) = \588.00

$\$2,624.00 + \$588.00 = \$3,212.00$

$\$4,392.80$ représenterait le prix évalué pour l'article 002.

Article 003 – régulier: $\$0.85 + \$0.90 + \$1.00 + \$1.25 = \$4.00 \times 120 (30 \times 4 \text{ (année)}) = \480.00

$\$480.00$ représenterait le prix évalué pour l'article 003.

*Il est important d'indiquer la capacité de chargement et le besoin de chargement minimal, s'il y a lieu.

Indiquer la capacité de chargement

(pour information seulement) _____

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.